## Ville de Genève Conseil municipal

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 21 mars 2007 de MM. Olivier Norer et Eric Rossiaud: «Stationnement à la rue Pictet-de-Bock».

## TEXTE DE LA QUESTION

La salle communale de Plainpalais, située à la rue de Carouge, est bien fréquentée, ce qui est à saluer.

Toutefois, les conditions de charge et décharge du matériel relatif aux manifestations s'y déroulant laissent à désirer. En effet, les véhicules de livraison qui stationnent sur la rue Pictet-de-Bock empruntent régulièrement le trottoir ainsi que la bande cyclable bidirectionnelle qui s'y trouve, obligeant ainsi très souvent les piétons et les cyclistes à cheminer sur la route.

En date du 7 juin 2005, une question orale a été posée sur cette problématique. Dans sa réponse, l'autorité a assuré du bon fonctionnement global des livraisons à la salle communale de Plainpalais.

Or, depuis cette date, force est de constater que la situation ne s'est pas fondamentalement améliorée.

A force de pratique et d'étude du lieu, on s'étonne aussi de voir que les cases livraisons existantes sont placées de l'autre côté de la rue et n'offrent pas les conditions optimales d'utilisation. Les cyclistes remontant la rue s'engagent entre leurs homologues sur leur gauche et les véhicules motorisés sur la droite, tous circulant à sens inverse. De plus, la rue est fortement utilisée par du trafic de transit alors qu'elle est située sur le réseau de quartier.

Que compte faire le Conseil administratif à court et à long terme, en termes d'information des usagers du lieu, de répression des comportements illicites et d'un nouvel aménagement durable de la voirie?

## RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'aménagement cyclable de la rue Pictet-de-Bock, à savoir une bande cyclable bidirectionnelle du côté de la salle communale de Plainpalais, ne donne en effet pas satisfaction.

Un projet visant à réinstaurer les espaces dédiés aux livraisons du côté de la salle communale de Plainpalais, avec un contresens cyclable sur le côté opposé, est en cours d'examen à la Direction générale de la mobilité. Le nombre de places de stationnement pour les voitures et les livraisons sera identique, mais elles

seront placées alternativement, soit sur le côté de la salle communale de la rue, soit sur le côté opposé. Les places pour les deux-roues pourront quant à elles être augmentées de quelques unités pour répondre à une forte demande dans le périmètre. La case «handicapé» sera placée directement à la hauteur de la poste de Plainpalais pour répondre au plus près aux besoins prépondérants de cette catégorie de la population.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général: Jacques Moret Le conseiller administratif: *Rémy Pagani* 

Le 3 décembre 2009